

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à l'espace Jules Verne à Breteuil-sur-Noye, sous la présidence de Jean CAUWEL.

Délégués titulaires présents : Dominique DUFRESNES (Ansauvillers); Bernard PELOU (Bacouël) ; Jean CAUWEL, Marie-José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Jannie ANCELLIN, Françoise VAN CANNEYT, Philippe DELANNOY, Valérie DEFOSSEZ, Philippe BARBIER, Virginie MACHU, Eric DARRAS (Breteuil-Sur-Noye); Francis MENU (Bucamps), Dominique COMMELIN (Campremy), Jacques TAVEAU (Chepoix); Brigitte FLAMENT (Choqueuse-les-Bénards), Eric TOURAIN (Cormeilles), Marc CAGNARD (Croissy-Sur-Celle); Sylvain GERMAIN (Esquennoy); Eric PIERRET (Fléchy); Mikaël FEIGUEUX (Froissy); Simon CALLAIS (La-Hérelle); Jean-Pierre NIGRO (La Neuville Saint Pierre), Mathieu BOUREUX (Le Gallet); Philippe GHEERAERT (Le Mesnil-Saint-Firmin); Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry), Renée GERARD (Mory-Montcrux), Philippe JACQUIER (Noiremont), Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin), Arlette DEVAUX (Oroër), Alain VASSELE (Oursel-Maison), Xavier TRIPET (Paillart); Dominique GAUDEFROY (Puits-La-Vallée); Vasco ANTUNES (Sérévillers); Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt); Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply); Reynald OUVRY (Villers-Vicomte); (38 membres).

Délégué suppléant présent (avec voix délibérative) : Nathalie FLAMENT (Doméliers) (1 membre).

Pouvoirs : : Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers); Béatrice LINART (Ansauvillers) à Arlette DEVAUX (Oroër) ; Jackie DANEZ (Breteuil-sur-Noye) à Annie BRUGAIT (Breteuil-Sur-Noye), Eric TRIBOUT (Catheux) à Dominique RENARD (Breteuil-sur-Noye) ; Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) à Mathieu BOUREUX (Le Gallet), Nadine BAZIN (Froissy) à Mikaël FEIGUEUX (Froissy) ; Maëlys DERIVRY (Hardivillers) à Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry), Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin); (8 pouvoirs).

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir: Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien), Laurent TRIBOUT (Beauvoir); Guillaume SAGUEZ (Blancfossé), Nicole CORDIER et Hervé BOYAERT (Bonneuil-les-Eaux), Vincent LOISEL (Bonvillers), Jean-Pierre RICARD (Breteuil-Sur-Noye); Thierry VANDEPUTTE (Broyes); Jean-Baptiste CARPENTIER (Conteville), Corinne DELATTRE (Esquennoy), Luc VENTRE (Gouy-Les-Groseillers); Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq), Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuilerie), Patrick GUIBON (Montreuil-Sur-Brèche); Virginie GAUDEFRIN (Plainville); , Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-Sur-Brèche); Nadège MALHOMME (Rocquencourt), Maurice MEULIN (Rouvroy-les-Merle), Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers), Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye), Pierre MASSCHELEIN (Tartigny), Nadine GUIGOT (Thieux), André LIPPENS (Viefvillers) ; (23 membres).

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.
Mr DUFRESNES a été désigné secrétaire de séance.

2022-07-11-01 Procès-verbal de la dernière séance (Rapporteur Jean CAUWEL)

Il est proposé de valider le procès-verbal de la dernière séance, tel qu'il a été transmis (**annexe n°1**). Après délibération, les membres du conseil approuvent ce procès-verbal par 44 voix « pour » et une abstention (Mr BOUREUX pour Mme LECLERC).

2022-07-11-02 Rapport annuel 2021 sur le service de collecte et de traitement des ordures ménagères (Rapporteur Jean PUPIN)

Les élus ont été destinataires du rapport 2021 sur le service de collecte et de traitement des ordures ménagères rédigé par Mr Verschae avant son départ (**annexe n°2**), et présenté à la commission « ordures ménagères » le 28 juin dernier. Ce rapport a pour objectif de présenter les différentes facettes du service s'étant déroulé au cours de l'année 2021. Mr Jean PUPIN pourra répondre aux questions que vous pourriez formuler à la lecture de ce rapport. Mr PUPIN étant absent, c'est Mr DUFRESNES qui donne quelques explications. Après débat, les membres du conseil communautaire prennent acte de ce rapport par 41 voix « pour », 1 voix contre « Mr Jacquier », et 3 abstentions (Mme GERARD, Mrs VASSELLE et DARRAS).

2022-07-11-03 Affaires financières, d'administration générale et de santé (rapporteur Dominique RENARD)

- 01) Décisions modificatives n°1

Après avis favorable de la commission « finances, administration générale, santé », il est proposé d'arrêter les décisions modificatives suivantes :

Décision sur reprise excédent de fonctionnement de 164.179€ au budget du centre aquatique ; affectation au chapitre 011 ; affectation de cette recette au chapitre 011 « charges à caractère générales ».

BUDGET CENTRE AQUATIQUE : décision modificative n°1					
SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Montant	Objet	Article	Montant	Objet
611	164 179,00	Prestations de services			
002	164 179,00	Excédent reporté			
Total	328 358,00		Total	0,00	
SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Montant	Objet	Article	Montant	Objet
Total	0,00		Total	0,00	

Cette proposition est adoptée par 46 voix « pour », et 1 abstention (Mr JACQUIER)

Décision modificative sur le budget du SPANC ; virement de 1.000€ du chapitre 011 « charges à caractère général » au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

BUDGET SPANC : décision modificative n°1					
SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Montant	Objet	Article	Montant	Objet
611	-1 000,00	Prestations de services			
673	1 000,00	Annulations sur exercices antérieurs			
<i>Total</i>	<i>0,00</i>		<i>Total</i>	<i>0,00</i>	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- 02) Subventions associations sportives

Tennis de table Noyers Saint-Martin : 950 €, cette proposition est adoptée à l'unanimité
 Us Breteuil (football) : 13.000€. Cette proposition est adoptée par 43 voix « pour », 3 abstentions (Mmes FLAMENT Brigitte, FLAMENT Nathalie, Mr BARBIER), Mme BRUGAIT ne prend pas part au vote.

ASOEB (BASKET) : 7.000€. Cette proposition est adoptée par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mme FLAMENT Brigitte)

RABE (athlétisme) : 1.300€. Cette proposition est adoptée par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr VASSELLE)

ACP (Course à pied) : 2.200€. Cette proposition est adoptée par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr VASSELLE)

US Paillart (football) : 1.800 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AAE (Tennis de table) : 2.000€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AS Noyers st Martin (football) : 500 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Villers Vicomte Jumping (équitation) : 3.000€. Cette proposition est adoptée par 42 voix « pour », 3 voix « contre » (Mrs TOURAIN, JACQUIER, OUVRY), et 2 abstentions (Mme GERARD, Mr PIERRET)

- 03) Subventions associations culturelles

Ciné Rural, pour la Nuit des arts, le 9 juillet, au théâtre de Vendeuil-Caply, 5.000 € de budget prévisionnel, proposition de subvention de la CCOP : 1.500 €. Cette proposition est adoptée par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr PIERRET)

- 04) Fonds de concours aux communes

Fonds de concours équipements sportifs des communes

Les communes de Doméliers et Froissy demandent à la CCOP de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours « Equipements sportifs des communes ».

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment L5214-16),

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde, incluant ces communes,

Vu les demandes de fonds de concours formulées par les communes par délibération en date du :

- 16/12/2021 pour DOMELIERS ;
- 20/12/2021 pour FROISSY ;

Vu les plans de financement et les projets présentés,

Considérant que les pièces demandées dans le règlement du fonds de concours « Equipements sportifs des communes » forment un dossier complet ;

Considérant que les commissions « Sport, enfance, jeunesse » et « Finances, administration générale et santé » ont émis un avis favorable aux projets,
Il est proposé d'attribuer les fonds de concours suivants :

- Froissy : 1.500 € pour la pose d'un filet pare ballon sur le city stade existant. Cette proposition est adoptée par 44 voix « pour », 1 abstention (Mme FLAMENT Nathalie), et Mr FEIGUEUX ne prend pas part au vote.
- Domeliers : 5.000€ pour la construction d'un city stade. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fonds de concours au Petit Patrimoine :

Les communes de Croissy-sur-Celle, Doméliers, et Sainte-Eusoye demandent à la CCOP de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours « Petit patrimoine des communes ».

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment L5214-16),

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde, incluant ces communes,

Vu les demandes de fonds de concours formulées par les communes par délibération en date du :

- 01/03/2022 pour CROISSY-sur-CELLE ;
- 07/04/2022 pour DOMELIERS ;
- 31/03/2022 pour SAINTE-EUSOYE ;

Vu les plans de financement et les projets présentés,

Considérant que les pièces demandées dans le règlement du fonds de concours « Petit patrimoine des communes » forment un dossier complet ;

Considérant que les commissions « Affaires culturelles, développement touristique » et « Finances, administration générale et santé » ont émis un avis favorable aux projets,

Il est proposé d'attribuer les fonds de concours suivants :

- o Ste-Eusoye, déplacement et restauration du monument au Mort, total des travaux : 5.505 € HT, reste à charge de la commune : 5.505€, fonds de concours proposé par la CCOP 1.500 € ; Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- o Croissy-sur-celle, restauration du monument aux morts, total des travaux 7.657,60 € HT, reste à charge pour la commune : 5.457,60€ ; fonds de concours proposé par la CCOP : 1.500 € ; Cette proposition est adoptée à l'unanimité, Mr CAGNARD ne prenant pas part au vote.
- o Domeliers, restaurations des calvaires du village, total des travaux 3.016 € HT, reste à charge de la commune : 3.016€ ; fonds de concours proposé par la CCOP : 1.500 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- 05) Demandes de subventions

Il est proposé de faire les demandes de financement suivantes :

A la région, au taux de 90%, pour la plantation d'arbres :

- Sur la coulée verte, sur la commune de Catheux : 403,00€ HT d'arbres et de paillage ; subvention demandée de 362,70€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- Le long du parking de l'Abbaye : achat pour 477,80€ HT d'arbres et de paillage ; subvention demandée de 430,02€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A la DRAC, 5.000€ pour l'opération de fouilles programmées, sur le théâtre de Vendeuil-Caply, sur un budget de 10.700€. Cette proposition est adoptée par 45 voix « pour » et 2 abstentions (Mrs COMMELIN, JACQUIER).

- 06) Tarifs

Du gîte

Délibération des tarifs 2023 du gîte Le Château de la Butte à Breteuil. Après avis favorable de la commission « Affaires culturelles, tourisme » et de la commission « Finances, administration générale, santé », il est proposé de voter les nouveaux tarifs suivants. Ils s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2023 :

		FORFAIT 1 NUIT		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	256,67 €	56,67 €	465,83 €
	TTC	308,00 €	68,00 €	559,00 €
		38.50 €/ personne		34.93 €/ personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	295,17 €	65,17 €	535,71 €
	TTC	354,20 €	78,20 €	642,85 €
		354,00 €	78,00 €	643,00 €
		55.00 €/ personne		50 €/ personne

		FORFAIT 2 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	400,00 €	90,00 €	742,50 €
	TTC	480,00 €	108,00 €	891,00 €
		30.00 €/ personne		27.84 €/ personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	460,00 €	103,50 €	853,88 €
	TTC	552,00 €	124,20 €	1 024,65 €
		552,00 €	124,00 €	1 025,00 €
		34.50 €/ personne		32.03 €/ personne

		FORFAIT 3 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	544,17 €	126,67 €	1 019,17 €
	TTC	653,00 €	152,00 €	1 223,00 €
		27.21 €/ personne		25.47 €/ personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	625,79 €	145,67 €	1 172,04 €
	TTC	750,95 €	174,80 €	1 406,45 €
		751,00 €	175,00 €	1 406,00 €
		31.29 €/ personne		29.29 €/ personne

		FORFAIT 4 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	688,00 €	162,00 €	1 295,00 €
	TTC	825,60 €	194,40 €	1 554,00 €
		27.21 €/ personne		25.47 €/ personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	791,20 €	186,30 €	1 489,25 €
	TTC	949,44 €	223,56 €	1 787,10 €
		949,00 €	224,00 €	1 787,00 €

		FORFAIT 5 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	832,50 €	198,33 €	1 571,67 €
	TTC	999,00 €	238,00 €	1 886,00 €
		24.97 € / personne		23.57 € / personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	957,38 €	228,08 €	1 807,42 €
	TTC	1 148,85 €	273,70 €	2 168,90 €
		1 149,00 €	274,00 €	2 169,00 €
		28.72 € / personne		27.11 € / personne

		FORFAIT 6 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	976,67 €	234,17 €	1 848,33 €
	TTC	1 172,00 €	281,00 €	2 218,00 €
		24.42 € / personne		23.57 € / personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	1 123,17 €	269,29 €	2 125,58 €
	TTC	1 347,80 €	323,15 €	2 550,70 €
		1 348,00 €	323,00 €	2 551,00 €
		28.08 € / personne		26.57 € / personne

		FORFAIT 7 NUITS		
		4 chambres	Chambre supplémentaire	8 chambres
TARIFS 2021	HT	1 120,00 €	270,00 €	2 125,00 €
	TTC	1 344,00 €	324,00 €	2 550,00 €
		24.00 € / personne		22.76 € / personne
PROPOSITION 2023 Augmentation 15%	HT	1 288,00 €	310,50 €	2 443,75 €
	TTC	1 545,60 €	372,60 €	2 932,50 €
		1 546,00 €	373,00 €	2 932,00 €
		27.61 € / personne		26.17 € / personne

Ces propositions sont adoptées par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr PIERRET).

Du centre aquatique

Pour faire suite aux discussions de la commission « finances, administration générale, santé », et pour tenir compte des efforts consentis pour doter la nouvelle salle de fitness de matériels plus performants pour les usagers, il est proposé de revoir les prix suivants (inchangés depuis 2015) :

Voir liste en **annexe n°3**

Après délibération, cette proposition est adoptée par 45 voix « pour » et 2 abstentions (Mrs VASSELLE, TRIPET).

En ce qui concerne la facturation des cours de piscine aux collèges du territoire, après contacts avec les établissements scolaires et discussions avec plusieurs vice-présidents, il est proposé, à compter du 1^{er} septembre 2022,

- De donner la gratuité de la fréquentation de la piscine à la section Sport étude « Natation »

- De passer la tarification des créneaux par classe de 55€ à 30€
Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Des instructions du service mutualisé de l'urbanisme

Pour faire suite au débat d'orientations budgétaires, puis aux discussions dans les commissions d'urbanisme, puis « finances, administration générale, santé », il est proposé de voter les tarifs d'instruction des actes d'urbanisme suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Certificat d'urbanisme B : 30€
- Déclaration préalable : 30€
- Permis de construire, permis d'aménager : 100€
- Permis de démolir : 30€

Après délibérations, ces propositions sont adoptées par 39 voix « pour », 5 voix « contre » (Mrs MENU, NIGRO, VASSELLE, TRIPET, POSTEL), 3 abstentions (Mme FLAMENT Brigitte, Mrs CALLAIS et ANTUNES).

Du musée archéologique

Après avis favorable de la commission « finances, administration générale, santé », et sur proposition de la commission « affaires culturelles, développement touristique », il est proposé de modifier les tarifs de la boutique selon tableau joint en **annexe n°4**. Après délibération, ces propositions ont été adoptées par 44 voix « pour », et 3 abstentions (Mme FLAMENT, Mrs PIERRET, JACQUIER).

Des inscriptions sur place pour la Gallo-Romaine

Pour compléter notre précédente délibération, et après avis favorable des commissions, il est proposé de majorer les droits d'inscription à la Gallo-Romaine ainsi qu'il suit :

- Course de 5 km est de 5€ par participant + 2€ sur place, soit 7€
- Course de 15 km est de 10€ par participant + 2€ sur place, soit 12€

Ces propositions sont adoptées par 44 voix « pour », 1 voix « contre » (Nathalie FLAMENT), 2 abstentions (Mrs PIERRET, JACQUIER).

07) Convention de prêt de salariés

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de mise à disposition des salariés professionnels avec FIL multiservices (**annexe n°5**). Cette association permet de faire appel à des salariés pour la distribution toutes boites dans la commune de Breteuil.

Après délibération, ces propositions sont adoptées par 36 voix « pour », 5 voix « contre » (Mme FLAMENT Brigitte, Mrs GERMAIN, PIERRET, JACQUIER, VASSELLE), 6 abstentions (Mme FLAMENT Nathalie, Mrs COMMELIN, CALLAIS, NIGRO, TRIPET, POSTEL).

08) Tarifs d'intervention et convention de mise à disposition de secrétaires dans les communes, dans le cadre de la mutualisation des services

Dans le cadre du rapport sur le schéma de mutualisation, il a été proposé de mettre à disposition de certaines communes les agents des services intercommunaux pour aider les communes à assurer la continuité du service public. Dans ce cadre, il apparaît que le service administratif peut venir en aide aux communes pour remplacer les secrétaires absentes pour accueillir la population à la mairie, procéder aux inscriptions, faire des travaux de comptabilité, des courriers, ... La mise à disposition de nos agents, toutes charges salariales confondues, peut être estimée à **20€** de l'heure.

Il est proposé de voter ce tarif, pour un prêt de personnel et d'autoriser le Président à signer des conventions de mise à disposition de l'agent entre la commune et la communauté de communes.

Chaque intervention fera l'objet d'un devis de la part des services communautaires, devis en heures d'intervention qui est annexé à la convention et qui reprendra les missions qui seront exécutées par les agents communautaires dans la limite de leurs compétences.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 44 voix « pour », 3 abstentions (Mrs NIGRO, JACQUIER, VASSELLE).

- 09) Demande de report de délai à la DGFIP pour statuer sur la revalorisation fiscale des bases industrielles et commerciales

La DGFIP nous a sollicité pour réunir la commission intercommunale des impôts directs avant le 20 juillet, afin d'examiner si les nouvelles propositions de gestion de la fiscalité entreprise pouvaient nous convenir. Nous n'avons pas assez d'élément pour juger de la pertinence de cette évolution. Il est proposé de solliciter de la DGFIP un report de délai afin de bien comprendre les conditions de ces évolutions pour nos entreprises. Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2022-07-11-04 Adhésion de la CCVT au SE60 (Rapporteur Pierre DUGROSPREZ)

Mr le Président expose que la communauté de communes de Vexin Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelable

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la CCVT.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibéré sur cette adhésion.

Après délibération, le conseil communautaire approuve l'adhésion de la CCVT au SE60, par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr PIERRET).

2022-07-11-05 Affaires d'urbanisme, d'Habitat (rapporteur Guillaume MENARD)

Instauration du Droit de Préemption sur les zones U et AU des communes de Maisoncelle Tuilerie et de Bonvillers :

En 2016, lors de la prise de compétence « Urbanisme », le droit de préemption urbain a été de fait dévolu à la CCOP. En 2017, une délibération du conseil communautaire a subdélégué l'exercice du DPU aux communes qui avaient déjà instauré ce droit dans leur document d'urbanisme. Actuellement, les communes souhaitant instaurer le DPU sur leur territoire, et dotées d'un document d'urbanisme, doivent faire la demande auprès de la CCOP. Après demandes des communes de Maisoncelle-Tuilerie et de Bonvillers, et avis favorable de la Commission Urbanisme du 30 mai dernier, il est proposé d'autoriser la délégation de l'exercice

du droit de préemption urbain aux communes de Maisoncelle-Tuilerie et de Bonvillers, sur les zones U et AU.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 46 voix « pour » et 1 abstention (Mr JACQUIER).

Modification du PLU de Puits la Vallée :

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et L 153-37

VU la délibération du conseil communautaire du 06 juin 2016 complétant la compétence « Aménagement de l'espace » de la compétence « PLU »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2016 approuvant le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU),

VU la demande de M. le Maire de Puits la Vallée adressé à M. le Président en date du 11 décembre 2022 pour lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune et ce pour aménager une carrière en ferme photovoltaïque, maintenir une grange typiquement picarde en la transformant en salle polyvalente et ajuster deux points du règlement, VU l'avis favorable, au projet de modification du PLU de Puits la Vallée, émis par les Membres de la Commission Urbanisme en date du 31 mai 2022,

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde souhaite engager la modification pour les motifs suivants :

- la modification n°01 du plan local d'urbanisme de la commune de Puits la Vallée :
 - délimiter le Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans la zone agricole pour accueillir une activité économique de développement durable sur une ancienne carrière propriété de la commune par l'installation d'une ferme photovoltaïque,
 - de délimiter un emplacement réservé sur une parcelle située au cœur du village et devant la mairie pour créer un lieu de réunion pour les élus, les associations...
 - et ajuster deux points sur le règlement du PLU actuellement en vigueur,

En outre, les objectifs poursuivis de la modification du PLU sont :

- Permettre de répondre rapidement au développement d'une activité éco-responsable,
- Créer un emplacement réservé pour aménager le centre bourg de commune en créant un lieu polyvalent pour les réunions associatives, les réunions publiques, les conseils...
- Ajuster quelques points réglementaires sur le PLU actuellement en vigueur,

Considérant en conséquence la nécessité d'apporter les ajustements au dossier PLU de la commune de Puits la Vallée qui permettront de répondre aux objectifs visés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire devra décider :

- 1 - de donner un avis favorable au lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Puits la Vallée,
- 2 - de donner l'autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de Puits la Vallée,

Après délibération, ces propositions sont adoptées par 45 voix « pour », 1 voix « contre » (Mr MENU), Mr GAUDEFRY ne prenant pas part au vote.

Signature du marché public pour l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 13 juin 2022,

Un appel à la concurrence européen a été lancé 15 avril 2022 avec une date de clôture au 18 mai 2022 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat que la CCOP a prescrit le 16 mai 2018.

Deux bureaux d'études ont répondu à l'appel à concurrence. Après examen des offres des deux candidats, la commission d'appel d'offres réunie le 13 juin 2022 a retenu l'offre la mieux-disante présentée par l'agence d'urbanisme ARVAL SARL.

Le montant de l'offre s'élève à 348.459€ HT. Le marché est prévu sur une durée de 41 mois.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le Bureau d'Etudes ARVAL, et toutes les pièces relatives à la conclusion de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE par 43 « pour », 1 voix « contre » (M.DARRAS Eric), et 3 abstentions (Mmes FLAMENT Brigitte, FLAMENT Nathalie et M.PIERRET Eric) :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte d'engagement avec l'agence d'urbanisme ARVAL SARL située 3 bis place de la République 60 800 Crépy en Valois.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au marché PLUI H cité précédemment.

Informations diverses :

Présentation de Mr Loïc BRIAND, chef de projet CRTE

Lancement de la construction de l'extension de la salle des sports de Breteuil, après obtention des subventions de l'Etat (409KE), du Département (703KE) de la Région (150KE).